

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 28 septembre 2020

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 22/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 11

Présents : Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Alexandre BORRELLY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Signature d'une convention avec le SIVU Venterol-Piégut pour le remboursement des petits travaux. - DE_2020_056

Considérant que depuis le 01/08/2020, le SIVU Venterol Piégut règle à la commune de Venterol un loyer mensuel, et que les employés communaux interviennent dans le bâtiment pour effectuer des travaux de petit entretien courant lié au fonctionnement de la micro-crèche, le Maire propose que ces travaux soient remboursés pas le,SIVU Venterol Piegut selon un montant forfaitaire, pour cela une convention doit être signée avec ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DECIDE d'établir une convention avec le SIVU Venterol-Piégut pour le remboursement des petits travaux liés à la crèche
- DECIDE que le taux horaire sera de 23 €
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Bernard RENOY



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/10/2020
004-210402343-20200928-DE_2020_056-DE